

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2019



Date de convocation : le 12 mars 2019

Le Bureau syndical du syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais, s'est réuni à la mairie de Luc sur mer, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel FRANCOISE.

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 27

Étaient présents :

M. Alain ARTISON, M. Marcel AUDE, Mme Brigitte BARILLON, M. Didier BERTHELOT, M. Claude BOSSARD, M. Martial BORDAIS, M. Michel BOSSUYT, M. Amand CHOQUET, M. Xavier DOSSEUR, M. Gilles DUMENIL, M. Claude FOUCHER, M. Daniel FRANÇOISE, M. Guy GONDOUIN, M. Bruno HITIER, M. Bernard JOURDAIN, M. Nicolas JOYAU, M. Jean-Claude LECLÈRE, Mme Janine LETOURNEUR, M. François LIBEAU, M. Laurent MATA, M. François-Xavier PALAO, Mme Lydie PRIEUR, M. Serge RICCI, M. Daniel RODON, M. Alain THEVENIAUD, M. Daniel THOMASSE, M. Jacky ZANOVELLO

Excusés :

Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU, M. Sèngded CHANTHAPANYA, M. Christian CHARDON, M. Alain COLOMBE, M. Michel COLOMBEL, M. Dominique DUVAL, M. Jean-Michel GODET, M. Jean-Louis GREFFIN, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Philippe MARIE, Mme Véronique MASSON, M. Francis NICAISE, M. Alain TRANCHIDO

Le Bureau syndical désigne M. Jean-Claude LECLÈRE comme secrétaire de séance.

– **Communication du Président**

– **Quorum**

Le quorum est atteint avec 27 participants

– **Approbation du compte rendu sommaire du bureau syndical du 18 décembre 2018**

Le compte rendu est approuvé

BS-19-01-01 - INSTALLATION DE 4 NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Claude Leclère en tant que 4ème Vice- président, de l'installation de Monsieur Christian Chardon en tant que 30ème membre, Monsieur Gilles Duménil en tant que 31ème membre, et Monsieur Berthelot en tant que 45ème membre du bureau.

Le Bureau syndical autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

BS-19-01-02- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – OUISTREHAM - CHEMIN DE LA POINTE DU SIEGE / ESPLANADE ERIC TABARLY – RESTRUCTURATION DES CONDUITES DE DISTRIBUTION – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue (2 votes contre), le programme de restructuration du réseau de distribution d'eau potable du secteur de la pointe du siège à Ouistreham pour un montant de 680 000 € HT inscrit sur le budget distribution du Syndicat Mixte Eau du bassin caennais pour l'eau potable, et décide de confier à la Communauté urbaine Caen la mer, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du réseau de distribution d'eau potable du secteur de la pointe du siège à Ouistreham pour un montant total de 2 280 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le Syndicat Eau du Bassin Caennais à hauteur de 680 000 € HT : pour la restructuration du réseau de distribution d'eau potable du secteur de la Pointe du siège à Ouistreham,
- Pour la Communauté Urbaine Caen la mer à hauteur de 1 600 000 € HT : pour les travaux d'assainissement eaux usées,

Le Bureau syndical autorise également le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Caen La mer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-01-03- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – GIBERVILLE – ZA du Martray (Phase n°1 : Avenue des Anglais – RD 230) – RESTRUCTURATION DES CONDUITES DE DISTRIBUTION – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme de restructuration du réseau et des branchements d'eau potable sur 740 mètres pour un montant global de 428 000 € HT, et décide de confier à la Communauté urbaine Caen la mer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'eaux usées et du réseau d'eau potable pour la première phase de la réhabilitation de la ZA du Martray à Giberville, pour un montant total de 1 007 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le syndicat Eau du bassin caennais à hauteur de 428 000 € HT : pour la restructuration du réseau de distribution et des branchements d'eau potable sur une longueur de 740 mètres,
- Pour la Communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 524 000 € HT : pour la restructuration du réseau et des branchements d'eaux usées sur une longueur de 700 mètres et 55 000 € HT pour la restructuration de la conduite de refoulement du réseau d'eaux usées sur une longueur de 155 mètres.

Le Bureau syndical sollicite également l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau syndical autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Caen la mer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-01-04 - MISE EN ŒUVRE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES SOURCES DE MOULINES – ACTUALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES CONCERNEES

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré attribue à l'unanimité, à titre exceptionnel, une participation de 7 371,60 € HT à la Communauté de communes Cingal Suisse normande pour l'étude de réactualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de Moulines, Acqueville, Tournebu et Cesny Bois-Halbout ;

Le Bureau syndical autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

BS-19-01-05-- MISE EN OEUVRE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES SOURCES DE MOULINES – ADOPTION DE 24 CONVENTIONS INDIVIDUELLES AU TITRE DES PREJUDICES SUBIS, CONSEQUENCES DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 19 DECEMBRE 2013

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les dispositions prévues dans les conventions individuelles au titre des préjudices subis, conséquences des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 listées en annexe 1 et jointes en annexes 2 à 25 ;

Le bureau syndical s'engage à respecter la démarche exposée dans chacune des conventions individuelles au titre des préjudices subis, conséquences des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 ;

Le bureau syndical précise que les frais relatifs à la mise en œuvre de ces conventions individuelles seront imputés sur le budget d'Eau du bassin caennais ;

Le bureau syndical sollicite le concours financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la mise en œuvre des périmètres de protection des sources de Moulines;

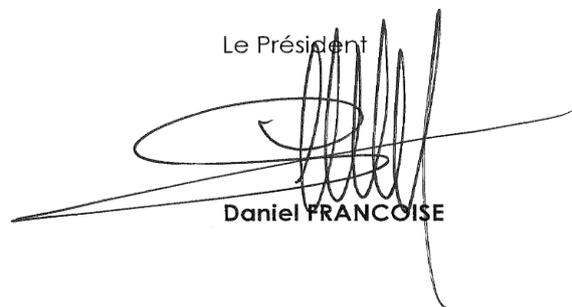
Le bureau syndical autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions individuelles listées en annexe 1 et jointes en annexes 2 à 25, ainsi que les conventions de subventions avec les organismes financeurs.

Questions diverses :

Le Bureau syndical tient tout particulièrement à remercier Madame Sandrine Lecointe, en charge du dossier Moulines pour son travail, accompli avec efficacité.

La séance est levée à 19h00.

Ces délibérations sont consultables, sur demande, auprès de la Direction du cycle de l'eau, pendant les horaires d'ouverture.

Le Président

Daniel FRANCOISE

Affichage 25/3/2019

Diffusé : aux membres du Syndicat pour affichage 25/3/2019